



Prime exceptionnelle pour les salariés du CE	1
Fraudes aux ASC	2

Prime exceptionnelle pour les salariés du CE

Suite à la décision de notre PDG en décembre 2018 d'attribuer une prime exceptionnelle aux salaires les plus bas, les élus du CE étaient unanimement d'accord sur le principe d'étendre ce dispositif aux salariés de notre CE Normandie Centre.

Rappel synthétique du dispositif pour les salariés Orange :

- Prime de 1 000 euros pour les SGB ne dépassant pas les 25 000 euros brut annuel.
- Prime de 500 euros pour les SGB se situant entre 25 000 euros et 30 000 euros de SGB brut annuel.

Cette décision faisait écho à la proposition du Président de la République en cette fin d'année 2018, socialement « perturbée », et il était bien de la responsabilité sociale des élus du CE d'assumer leur rôle d'employeur en engageant le même processus pour ses salariés, ce que la CFE-CGC a approuvé.

Cependant, une première résolution votée à l'unanimité au CE du 19 décembre 2018, dans laquelle il était indiqué que les élus du CE appliqueraient à l'identique le dispositif de la prime exceptionnelle aux salariés du CE a finalement été « retoquée » ...

Lorsque le bureau du CE composé d'élus CGT, SUD et CFDT s'est réuni le 23 janvier 2019, il a été décidé de changer les règles au travers d'une nouvelle résolution, sans en aviser en amont du CE de janvier les élus de notre organisation syndicale.

La CFE-CGC s'est abstenue :

Par cette nouvelle résolution, les élus du CE de la DO NC décidaient de verser une prime de 1 000 euros à tous les salariés sans seuil de revenus annuel. Le seul salarié ne pouvant pas bénéficier de cette prime étant le Directeur du CE.

La raison invoquée étant que 2 salariés n'auraient pas pu bénéficier de cette prime si on appliquait les mêmes règles que celles appliquées aux salariés Orange : pour l'un, le calcul de son taux plein ne lui permettait pas de toucher la prime et pour l'autre ses revenus affichaient 900 euros de trop ne lui autorisant une prime qu'à 500 euros...

Pas de passe-droit

En toute déontologie, la CFE-CGC considère que les salariés du CE ne peuvent pas profiter d'un dispositif mieux disant que les salariés Orange qui indirectement financent le budget de fonctionnement du CE.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus lors du vote : sans remettre en cause le fait que nos salariés CE puissent bénéficier d'une prime, nous comprenons que des salariés Orange, pour lesquels les règles de seuil du dispositif ont privé de prime, soient en désaccord avec une politique du deux poids, deux mesures, même si elle ne concerne que 2 salariés.

Fraudes aux ASC

Chaque salarié appartenant au CE de la Direction Orange Normandie Centre a reçu un mail lui indiquant que des cas de fraudes ont été découverts, notamment concernant les remboursements sur facture, des salariés mal intentionnés ayant produit de fausses factures pour bénéficier d'un remboursement par le CE.

Ces salariés seront contactés dans les jours qui viennent pour rendre ce qu'ils ont perçu et faire en sorte que cette affaire se termine à l'amiable.

Une affaire de fraude...

Si tel n'est pas le cas, alors les élus du CE seront dans l'obligation de déposer une plainte pour escroquerie, faux et usage de faux, contre ces salariés, afin de ne pas être accusés eux-mêmes de complicité.

Au-delà du fait que cette situation va devoir se régler d'une façon ou d'une autre, les répercussions se feront sentir sur les délais de traitement de vos futures demandes de remboursement sur facture.

Soyez indulgents avec les salariés de notre CE qui devront faire face à une charge de travail plus importante qu'à l'accoutumée.

... que le système de gestion rend possible !

La CFE-CGC ne peut que déplorer ce type de pratique malhonnête et qui ne date pas d'hier... mais que le système de gestion du CE, opaque, complexe et coûteux, facilite malheureusement.

Le modèle CFE-CGC de gestion des ASC

Depuis plus de 10 ans, la CFE-CGC défend un modèle qui n'a plus rien à prouver en termes de satisfaction pour les personnels qui en bénéficient et qui nous permet de ne connaître aucun cas de fraude depuis que, dans les CE d'OFS et SCE, nous gérons les ASC.

Vos représentants
CFE-CGC Orange
au CE NOC

Élus

- Eric Picot SCO
- Cécile Lugo AGPME
- Florence Le Lepvrier AD
- Martial Lageon AGPRO

Représentant syndical

- Eddy Jégou AE

Commissions

- Activités Sociales et Culturelles : Sophie Chaplain – Brice Imbert
- Économique et Évolution des marchés : Eric Picot
- Égalité Pro & Handicap : Isabelle Rossolin
- Emploi Métiers & Formation : Laurent Delavigne
- Logement : Martial Lageon
- Marchés : Eddy Jégou

www.lemilleurdesce.com

Dans tous les CE où elle est majoritaire, la CFE-CGC Orange met en place le Tableau Magique et une gestion rigoureuse qui permet de redistribuer 98% des subventions allouées par l'entreprise.

Selon votre classification et le nombre d'enfants inscrits sur votre livret de famille (même s'ils ne sont pas fiscalement à votre charge) :

- vous savez à l'avance combien vous allez toucher
- vous faites financer vos vacances ou vos activités sportives et culturelles sans avancer d'argent
- vous commandez, en ligne et en toute liberté, vos chèques vacances, chèques culture, chèques cadeaux, billets de spectacle ou de cinéma
- vous bénéficiez d'une dotation supplémentaire pour Noël et vos événements familiaux
- le tout sans fournir votre feuille d'impôt : vos droits sont ouverts automatiquement et immédiatement

Pour vos enfants :

Vous disposez, en plus du Tableau Magique, d'un financement supplémentaire, selon leur âge et votre classification, pour :

- les faire garder (jusqu'à 600 € par enfant)
- leur offrir des vacances (jusqu'à 1 000 € par enfant)

Et bien d'autres prestations à découvrir... cliquez !



Les Activités Sociales
et Culturelles,
restauration incluse :
environ 2 000 euros
par personne et par an
chez Orange SA.
Combien pour vous ?

Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :
<https://www.cfecgc-orange.org/do-nc/>



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

